



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DE LA
NATURE
Marseille
2020
2021



L'année 2021 sera décisive et, espérons-le, historique pour mettre fin au déclin alarmant de la biodiversité. Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, le plus grand événement mondial jamais organisé sur la biodiversité se tiendra à Marseille du 3 au 11 septembre 2021.

Des décisions fortes sont attendues pour renverser la tendance et déployer massivement des solutions. Les 55 organismes et 250 experts du Comité français de l'UICN appellent à la mobilisation et à l'action sur huit enjeux d'importance mondiale et nationale :

- Les espèces menacées
- Les écosystèmes (Forêts, Océan et littoraux)
- Les aires protégées
- Les Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre le changement climatique
- La biodiversité en outre-mer
- La déforestation importée
- L'artificialisation des sols
- Les alternatives aux pesticides

L'Association Païolive est membre de l'UICN. Elle assumera cette responsabilité en offrant la possibilité de participer au Congrès grâce à un duplex qui sera établi entre le stand du Comité Français de l'UICN à Marseille et la salle polyvalente de Chandolas par Bernard Cressens. Nous espérons ainsi faire bénéficier le sud ardèche et le nord du Gard de l'impact de cet événement mondial.

La journée du mercredi 8 septembre a été retenue car ce jour là, sur le stand du Comité français de l'UICN à Marseille, les thèmes abordés concerneront notre région et nos actions. Le thème des forêts matures sera à l'ordre du jour avec la motion présentée au Congrès mondial (ci-dessous).

- Le matin :

Comment identifier les zones de haute naturalité ?

- L'après-midi :

La forêt méditerranéenne, sentinelle des changements climatiques

Sauver les vieilles forêts d'Europe -

Protégeons la diversité génétique des arbres pour les forêts et les hommes.

Session sur la biodiversité avec des parlementaires français

Quelles stratégies des collectivités pour la biodiversité ?

Nous espérons réunir à Chandolas un nombre suffisant de personnes concernées par la forêt méditerranéenne et son avenir, dans notre région et au-delà, pour permettre des échanges fructueux. Les débats peuvent aussi s'élargir à d'autres thèmes traités au congrès dont des nouvelles seront données quotidiennement par les moyens de communication.



Merci de faire savoir dès que possible votre intérêt :

paolive@free.fr - 06 76 22 23 19

Le nombre sera limité à 50 personnes

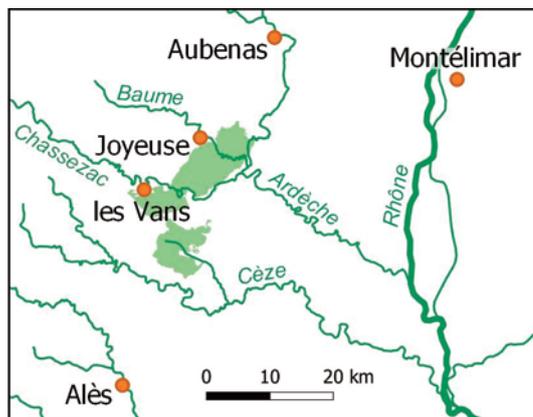


Tous renseignements sur le Congrès sur :
<https://uicn.fr/congres-mondial-de-la-nature-uicn-2020/>

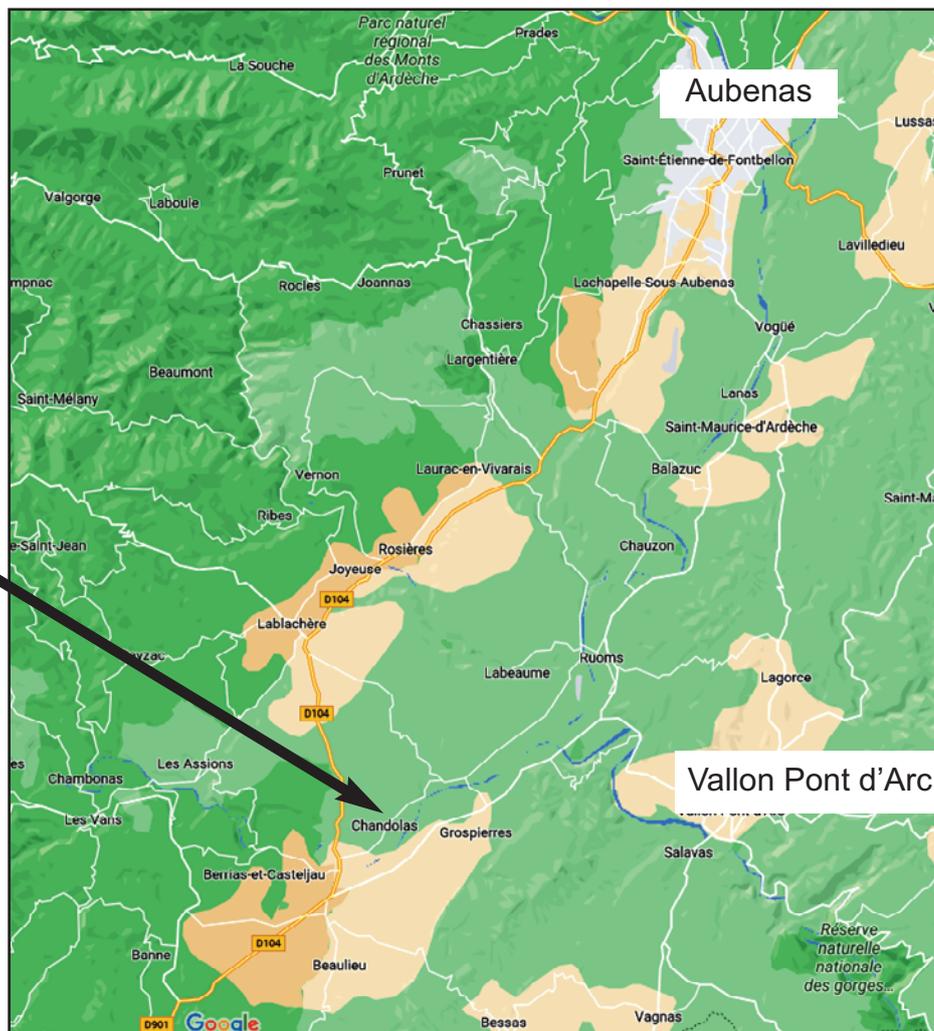
L'Association Païolive a été fondée en 2004. Elle initie des études pluridisciplinaires sur le Bois de Païolive et le plateau des Gras. Elle entreprend des actions d'Éducation à l'Environnement et contribue à la protection du site.



Association Païolive
Maison des Associations - 07120- Grospierres
Tel. 04 75 39 96 79 : 06 76 22 23 19
paiolive@free.fr
www.bois-de-paiolive.org



La salle polyvalente
44.393208 , 4.236431
28 route des Plots
07230 Chandolas



Motion qui sera présentée au Congrès Mondial par le Comité Français de l'UICN

125 - RENFORCER LA PROTECTION DES FORÊTS MATURES EN EUROPE ET FACILITER LEUR RESTAURATION DANS LA MESURE DU POSSIBLE

RAPPELANT que les forêts primaires, les forêts vierges ou matures sont un élément clé de la conservation partout dans le monde, en raison de leurs valeurs tant naturelles que culturelles pour l'humanité, comme déclaré antérieurement par l'UICN, par exemple dans la Résolution 6.045 Protection des forêts primaires, y compris les paysages forestiers intacts (Hawai'i, 2016) ;

RAPPELANT EN OUTRE qu'en Europe, les forêts matures comprennent les forêts vierges, quasi vierges, préservées depuis longtemps et celles dominées par des processus naturels – qui ont toutes un rapport avec la notion de forêt primaire, elles se caractérisent par des arbres âgés, une structure de peuplement inéquienne et une grande quantité de bois mort, et elles jouent un rôle crucial dans le maintien de milliers d'espèces, souvent rares ou menacées, dont certaines ne figurent pas dans les politiques européennes de protection de la nature ;

RAPPELANT ÉGALEMENT les orientations promues dans la résolution adoptée par le Parlement européen le 3 février 2009 sur les zones de nature sauvage en Europe, qui s'appliquent pleinement ici ;

NOTANT le manque de compréhension mutuelle entre les citoyens européens sur ce qu'on entend par forêt mature dans le contexte européen[, malgré les éclaircissements donnés dans les lignes directrices de la Commission européenne pour la gestion des zones de nature vierge et des zones sauvages terrestres dans le réseau Natura 2000 (2013)] ;

CONSTATANT des lacunes dans la cartographie des dernières forêts matures que l'on trouve encore en Europe, malgré les efforts récents de Sabatini et al. (2018) démontrant que les vestiges de forêts matures couvrent moins de 1% de la superficie forestière européenne, et que la plupart d'entre eux ne sont pas encore strictement protégés ;

SOULIGNANT que, outre leur valeur d'existence inestimable, les forêts matures fournissent des services écosystémiques essentiels, contribuent à l'atténuation du changement climatique et soutiennent la biodiversité ;

GRANDEMENT PRÉOCCUPÉ par la dégradation continue des forêts matures en Europe en raison d'activités nuisibles, parfois malgré la protection des sites ;

NOTANT que la protection des îlots restants de forêts matures est essentielle à la restauration des espèces qui les peuplent ; et

[SOULIGNANT que les caractéristiques des forêts matures se développent sur de longues périodes, souvent plus d'un siècle, et qu'il convient que ces forêts bénéficient de toute urgence d'une protection stricte pour comprendre pleinement la dynamique naturelle de l'écosystème ;]

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. CHARGE le Directeur général de mettre en place un contexte favorable à la conservation en :

a. parvenant à un accord sur une interprétation pratique applicable à toutes les régions d'Europe ;
et

b. catalysant l'établissement d'une carte générale représentant les forêts matures de l'ensemble de l'Europe, en indiquant leur emplacement et leur statut de protection.

2. ENCOURAGE les États Membres en Europe à promouvoir un cadre [légal] en faveur de la conservation et de la restauration des forêts matures, comprenant des actions visant à :

a. faire de la protection stricte des forêts matures un objectif du Pacte vert européen et promouvoir sa mise en œuvre par l'intermédiaire de la Stratégie de l'Union européenne (UE) pour la biodiversité, de la Stratégie forestière européenne, du réseau Natura 2000, de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, des stratégies forestières nationales et des initiatives régionales ;

b. soutenir la création de systèmes d'alerte afin d'identifier et de prévenir les nouvelles menaces

dès qu'elles apparaissent ; et

c. évaluer et promouvoir une protection définitive, notamment grâce aux aires protégées, mais aussi en utilisant d'autres outils tels que les règles fiscales, le paiement des services écosystémiques, l'achat de terres, les baux à long terme et les facilités de servitudes.

3. ENCOURAGE les États Membres et les gestionnaires des forêts d'Europe à sauver les forêts matures, même les petites, en :

a. [soutenant la divulgation complète de] [interdisant] l'approvisionnement en bois provenant de forêts matures et en assurant la protection de ces forêts de préférence par des moyens réglementaires éventuellement fondés sur le mécanisme de vérification préalable ; et

b. catalysant les mesures de protection et de restauration pour les forêts matures, notamment en privilégiant l'expansion des forêts intactes depuis longtemps, ainsi que les liens/la reconnexion entre ces forêts.